

lrh. 9. 11. 71
dodis.ch/36631
la Jonier
CF



AMBASSADE DE SUISSE
EN IRAN

TÉHÉRAN, le 27 octobre 1971.

Avenue Institut Pasteur 18
Case postale 45
Téléphone 4.73.19 / 4.40.63

Réf.: 063.31 - DG/re.

PERSONNELLE

en	GEWIG	ERP	HN	STB		a/a
Retour	3.XI	10.FX		4.0		11.4
Visa	Ge	R	STB			STB
EPD - 9. NOV. 1971						
Ref. p. B. 15. 81. Iran. 9.						

Monsieur le Conseiller fédéral P. GRABER
Chef du Département Politique fédéral
B e r n e

B 12. NOV. 71
not

Monsieur le Conseiller fédéral,

En vous adressant ce rapport, j'estime devoir commencer par l'analyse du "détonateur", soit la petite question Gerwig. Les considérants de celle-ci ne résistent guère à l'examen, pour la plupart d'entre eux. J'ose espérer que la bonne foi de M. Gerwig a été surprise. Je reprends de la question Gerwig ci-après quelques points:

- 1) Même si les festivités du 2500e anniversaire de la fondation de l'Empire perse représentent des dépenses importantes, il est impensable d'avancer le chiffre de plusieurs milliards de dollars. Le Ministre de la Cour a publié hier des chiffres qui sont inférieurs à 17 millions de dollars. Bien que de telles indications soient sujettes à caution, mes informateurs les plus sûrs du Corps diplomatique estiment que les dépenses en cause doivent se situer entre 30 et 40 millions. A noter que parmi celles-ci figurent des travaux d'infrastructure qui, en eux-mêmes, constituent un apport valable pour l'Iran et sa population (routes, électrification, télécommunications, tourisme). Il convient d'ajouter que les sociétés étrangères travaillant en Iran se sont fait imposer de lourdes contributions - dites volontaires - à certains frais.
- 2) Les grands dignitaires n'ont pas attendu ces festivités pour se rendre à Paris (sic!) et s'y faire couper des uniformes chamarrés d'or. L'uniforme est de règle pour les hauts fonctionnaires de la Cour impériale. Je n'ai pas constaté un seul uniforme neuf à Persépolis. A relever que les tailleurs de Téhéran ont des prix très inférieurs à ceux qui sont pratiqués en Europe.
- 3) Le camp de tentes a été reproduit dans la presse européenne (et suisse) plusieurs semaines avant que M. Gerwig pose sa petite question. A côté de la tente impériale qui

./.



abrita 600 invités à dîner le 14 octobre, il n'y a que 50 tentes réparties en cinq branches d'une étoile. Elles n'ont qu'une capacité de deux ou trois personnes par tente, soit un total maximum de 150 personnes, alors que M. Gerwig avance, sans sourciller, le chiffre de 5000, soit l'effectif d'une brigade. Comme tout cela est désarmant !

4) M. Wahlen, représentant du Conseil fédéral, n'a pas été logé dans une tente. Il n'en a pas été question. Il a été invité à descendre à l'Hôtel Darius, voisin du camp et de standing élevé, mais loin d'être un palace.

J'ai eu l'occasion de visiter la tente du Prince et de la Princesse de Liechtenstein. Elle m'a paru confortable, équipée de meubles de bon goût, mais non luxueux; quelques gravures aux murs, et non des oeuvres d'art; deux salles de bains modernes, mais sans esbroufe. Je pense que M. Brejnev a bénéficié à Trianon d'une autre classe de luxe !

5) Des arrestations préventives ont certainement eu lieu; des dispositions analogues viennent d'être prises en France pour le séjour du Secrétaire général du PC soviétique.

6) Quant aux nomades chassés de l'emplacement réservé au camp de tentes, il suffit de connaître les lieux pour se rendre compte qu'il s'agit en l'espèce d'une superficie quasiment désertique s'étendant sur des dizaines d'hectares, où peuvent camper et se déplacer des nomades.

Les faits rapportés par M. Gerwig me paraissent relever d'une information approximative.

Je renonce à discourir sur le prix d'une bouteille de vin que M. Gerwig taxe à 400 francs, ce dernier chiffre relevant d'une épicerie qui n'a pas eu cours à Persépolis.

Quant à la participation de la Suisse à des oeuvres d'assistance technique en Iran, il eut été facile pour M. Gerwig de questionner le Département avant de brandir l'étendard de la révolte. Notre aide à l'Iran n'a jamais atteint des sommes importantes, comme l'a justement fait observer un journal romand et comme M. Khalatbari, Ministre des Affaires Etrangères, me l'a poliment rappelé. De plus, l'aide de la Suisse a pris de plus en plus l'aspect d'une participation à des actions d'organisations internationales (FAO notamment).

* * *

Ainsi que vous le savez déjà, le lendemain des festivités, le 18 octobre, M. Khalatbari m'a convoqué pour m'informer de la décision des Autorités iraniennes d'appeler

./.

l'Ambassadeur Esfandiary en consultation. J'ai - sans être en possession des textes officiels de la question Gerwig et de la réponse du Conseil fédéral - fait comprendre à mon interlocuteur que le corps de phrase incriminé "nicht sehr angenehme Mission" correspondait à une traduction malheureuse des mots "mission délicate". Cet argument a fait pencher la balance en notre faveur dès ce premier entretien. J'ai proposé, alors, à M. Khalatbari de lui remettre un texte français officiel, complet. A cela, j'ai ajouté des commentaires permettant de situer le "contexte" de politique intérieure qui avait inspiré le Conseil fédéral dans sa réponse.

Le 21 octobre, sitôt en possession (par courrier) des textes dont il s'agit, je suis retourné aux Affaires Etrangères. M. Khalatbari en a pris connaissance en ma présence. C'est alors qu'il a relevé l'expression "il est compréhensible" et l'a qualifiée, à son tour, de malheureuse. A la fin de notre entretien, en dépit de la sévérité du sujet abordé, il m'a donné quelque espoir, en constatant que l'incident était plus malheureux que grave du fait de l'erreur de traduction que je lui avais signalée. Il devait se rendre incontinent auprès du Chah pour lui exposer la situation.

C'est dimanche, 24 octobre, que le Ministre des Affaires Etrangères m'a communiqué les vues de l'Empereur: compte tenu du fait que les termes "mission délicate" avaient été imparfaitement traduits, vu les liens étroits qui unissent l'Empereur et l'Iran à la Suisse et eu égard à la position de l'Ambassade de Suisse à Téhéran, dont les efforts pour développer les bonnes relations lui sont connus, le Chah a décidé de considérer l'incident comme clos. M. Khalatbari ajoutait qu'il en était fort heureux, connaissant les diplomates suisses, ses amis les Ambassadeurs René Keller et Charles Wetterwald, qui avaient, à l'autre bout de la ligne, cherché à "arranger les choses".

Comme vous m'en aviez donné l'autorisation, j'ai profité du "Salam" du 26 octobre qui a lieu à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur pour lui "exprimer les regrets du Conseil fédéral à propos d'une traduction malheureuse qui avait provoqué certaines interprétations tendancieuses". Avant d'agir ainsi, j'avais obtenu l'assentiment de M. Khalatbari. L'Empereur, souriant et détendu, m'a remercié. Si du côté iranien, l'on s'est montré beau joueur, l'on a su du côté suisse, reconnaître une "erreur de parcours" et, ainsi, éviter d'oblitérer nos rapports avec l'Iran, toujours excellents, d'une apostille défavorable à nos intérêts.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

M. Gerwig